

Rafraîchir ma commune en renaturant les espaces publics

DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS POUR RAFRAÎCHIR, PROTÉGER ET EMBELLIR LA COMMUNE

Face à l'augmentation des vagues de chaleur, la renaturation des espaces publics est une réponse efficace et multifonctionnelle. Elle **permet de réduire les températures urbaines, jusqu'à -4°C localement** (ADEME), d'améliorer le confort thermique, de favoriser la biodiversité, de limiter les inondations et de renforcer l'attractivité des communes. Réintroduire des éléments naturels dans les zones urbaines, comme des espaces verts, des jardins partagés ou des corridors écologiques, est donc un levier puissant pour contrer les effets du changement climatique tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

D'autant que 80% de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vit en zone urbaine, un environnement particulièrement exposé aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains (Réseau Action Climat France, 2024).

Tout comme la forêt régule le climat, protège les sols et purifie l'eau, la végétalisation urbaine joue un rôle central dans la régulation

thermique et la gestion des eaux pluviales. Elle crée des îlots de fraîcheur qui aident à lutter contre la chaleur urbaine, tout en limitant les risques d'inondations en absorbant l'eau de pluie. Par ailleurs, ces espaces naturels en centre urbain contribuent à la biodiversité, en offrant des habitats diversifiés pour la faune et la flore, et favorisent un environnement plus sain et plus agréable pour les citoyens.

Dans des régions comme la nôtre, où les températures estivales sont de plus en plus extrêmes, la renaturation des espaces publics devient une priorité pour renforcer la résilience des communes. Bien que la région soit riche en espaces boisés, l'urbanisation croissante et le manque de végétalisation en centre-ville ou centre de village exacerbent les effets du réchauffement climatique. En réintroduisant la nature dans nos quartiers, nous offrons une réponse concrète aux enjeux environnementaux tout en dynamisant les territoires, créant ainsi des lieux de vie plus agréables et durables pour les générations futures.



-4°C

C'est la baisse des températures urbaines
pouvant être atteinte grâce
à la renaturation des espaces publics.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la renaturation des espaces publics est encadrée par des textes législatifs tels que le Code de l'urbanisme et la loi biodiversité (2016), qui imposent aux collectivités d'intégrer la nature dans les projets urbains pour préserver la biodiversité et améliorer la résilience face au changement climatique. Les Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) soutiennent ces initiatives, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. Des dispositifs régionaux comme le Plan d'Actions pour la transition écologique encouragent les projets de végétalisation et de gestion durable des espaces publics.



ILLUSTRATION EN ACTIONS

Commune de Cotignac (83)

— Désimperméabilisation et reconversion d'un parking et d'une place publique



Au cœur de son centre ancien, la commune de Cotignac a requalifié la place Joseph Sigaud (2500m²), anciennement dédiée aux voitures et au marché, pour en faire un espace plus convivial et résilient. 25% de la surface a été désimperméabilisée, permettant l'infiltration des eaux pluviales et la réduction des îlots de chaleur.

Le projet, élaboré en concertation avec les habitants et commerçants et accompagné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var (CAUE 83), a intégré végétalisation, création d'espaces ombragés et optimisation du stationnement afin de maintenir les usages tout en améliorant le confort urbain.

Soutenu par le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) Provence Verte et des financements régionaux, cet aménagement illustre une approche globale conciliant qualité de vie, adaptation climatique et valorisation du patrimoine local. ●

Espace public
renaturé © ARBE



Commune

de Pernes-les-Fontaines (84)

— Renaturation de la friche de l'ancienne gare du centre-ville



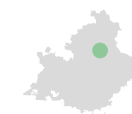
Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, la commune de Pernes-les-Fontaines a engagé un ambitieux projet de renaturation de l'ancienne friche logistique de la gare. Ce site, historiquement lié à des activités agricoles et ferroviaires, est aujourd'hui réinvesti comme un véritable poumon vert à l'échelle du centre-ville.

Inscrit dans le programme « Petites villes de demain », ce projet vise à créer un parc paysager structurant, en lien avec la véloroute Via Venaissia, en offrant un espace de nature, de loisirs et de convivialité accessible à tous. L'opération s'appuie sur des principes forts : désimperméabilisation des sols, plantation d'essences locales, mixité des usages et valorisation patrimoniale. ●

Découvrez d'autres
retours d'expériences sur
www.arbe-regionsud.org :
rubrique « Initiatives
inspirantes » en tapant :
« Rafrâichir ma commune »

Commune de Baratier (05)

— Sanctuarisation d'un espace végétalisé existant



Au centre-bourg de Baratier, la commune a acquis en 2019 le domaine des Clôtures, une surface de 5600m² comprenant une maison de maître et un parc acquis auprès de l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). L'objectif était de créer des logements et un espace vert en cœur de village.

En 2023, 3100m² de ce parc ont été aménagés en espace public végétalisé, perméable et convivial, intégrant des arbres fruitiers non allergisants, des chemins et surfaces perméables, des matériaux naturels (pierre, bois), des briques recyclées sur place et une sculpture en bois réutilisée.

L'aménagement privilégie la biodiversité et la gestion durable des sols : zones de fraîcheur ombragées, pelouses adaptées au climat local, plantations favorisant la pollinisation et réutilisation des matériaux issus du chantier. Des assises en bois ont été installées pour encourager la fréquentation et un espace central est dédié aux manifestations culturelles.

Ce réaménagement a été porté par la commune avec l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes (CAUE 05). Le projet a été distingué par le Grand Prix départemental de l'aménagement durable 2024. ●



Pistes d'accompagnement

Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)

Conseil méthodologique sur la gestion durable des eaux pluviales et la renaturation des espaces urbanisés, partage d'expériences et d'outils, avis technique sur des projets, sensibilisation des agents et élus.

Agence d'urbanisme

Définition de stratégies de déploiement de la nature en ville, études de faisabilité, intégration des projets de renaturation dans les documents d'urbanisme, accompagnement à la concertation, développement d'outils de visualisation et de connaissance.

Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Conseil en aménagement paysager, assistance à maîtrise d'ouvrage, sensibilisation des élus et des habitants.

Parcs Naturels Régionaux

Aide à la connaissance, conseils, définition de stratégies, faisabilité technique et financière, programmation, suivi, animation, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide à la recherche de financements, inscription des projets dans la mise en œuvre des chartes des PNR.

Office français de la biodiversité (OFB)

Prise en compte de la biodiversité dans les projets de renaturation, outils sur les solutions fondées sur la nature, ressources techniques, retours d'expériences.

Cerema

Conseil et expertise technique pour définir et mettre en œuvre des projets de nature en ville : diagnostics, cartographies, stratégie de désimperméabilisation, végétalisation, gestion des eaux pluviales, rafraîchissement urbain, formation et retours d'expériences.

Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :



Agence nationale de la cohésion des territoires



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRIE TOULONNAISE ET DU VAR

